



Le défi 100 km BRASSERIE DE TAHITI

3^{ème} édition 9 juillet 2016

Règlement



L'association sportive courir en Polynésie (ASCEP), en partenariat avec la Brasserie de Tahiti et sous l'égide de la fédération d'athlétisme de Polynésie française (FAPF) organise une course pédestre, sur route goudronnée le samedi 9 juillet 2016.

Article 1 - Épreuves :

Plusieurs épreuves sont proposées aux participants :

100 km en individuel.

50 km relais en équipe de deux.

20 km relais en équipe de cinq.

Date : samedi 9 juillet 2016

Départ : samedi 9 à 3h

Temps limite maximum : 16h de course

Article 2 – Points de Contrôle (PC)

Pour chaque type d'épreuve des temps limites de passage sont instaurés aux différents points de contrôle (PC). Si un candidat dépasse ce temps limite, il est immédiatement éliminé de la compétition. Charge à lui de prévoir son retour à son domicile. S'il s'agit d'une équipe, l'équipe est éliminée d'office. (Exemple pour le relais 5 x 20, le deuxième relais dépasse le temps prévu, c'est l'équipe complète qui est éliminée).

100 km

PC1 50^{ème} km → 7h de course PC2 80^{ème} km → 13h de course PC3 Arrivée 16h de course.

2 x 50 km

PC1 30^{ème} km → 4h de course PC2 Arrivée au relais → 7h de course.

5 x 20 km

PC1 10^{ème} km → 1h 30 de course PC2 Arrivée au relais → 3h de course.

Article 3 – Accompagnateurs.

Ils seront obligatoires pour le 100 km et pour le relais 50 km.

Ils seront interdits pour le relais 20 km.

Autorisés à partir du 2^{ème} km de course. Un seul accompagnateur à vélo par coureur, qui doit rester en arrière de ce dernier. Son rôle est d'assurer le ravitaillement, protéger vis-à-vis de la circulation automobile, prévenir les secours en cas de nécessité, et soutenir moralement son coureur.

Équipements d'éclairage conforme au code de la route (lumière, luciole, frontale, etc.) et port obligatoire d'une chasuble à haut pouvoir réfléchissant (nouveau code de la route).

L'unique accompagnateur à vélo devra être enregistré lors de l'inscription et sera muni de son dossard.

Les accompagnateurs peuvent se partager la journée, mais doivent s'être inscrits en tant que tels, sachant qu'un seul accompagnateur est présent avec son coureur (problème d'assurance).

Tout saut de puce en véhicule sera proscrit et pourra faire éliminer le concurrent.

Article 4 – Ravitaillement

Les épreuves de 100, 50 et 20 km seront en autosuffisance alimentaires (eau – solides). Toutefois un poste de ravitaillement en eau sera présent tous les 10 km, à la disposition des coureurs et accompagnateurs. Le plein des gourdes et camelback ne sera pas autorisé.

Pour les relais de 5 x 20, le camelback ou ceinture avec bidons sera obligatoire, avec la quantité suffisante pour la distance.

Un contrôle sera effectué sur la ligne de départ. Les coureurs ne respectant pas cette obligation ne pourront prendre le départ.

Article 4 bis – Certificat médical.

La participation à l'une quelconque des épreuves est soumise à la présentation par les participants (joindre la photocopie) :

- d'une licence FFA/FAPF. (Compétition, Athlé-running)
- d'une licence de triathlon.
- pour les non licenciés athlétisme ou triathlon, d'un certificat médical de non contre indication à la pratique de l'athlétisme (ou course à pied) en compétition datant de moins d'un an au jour de la course (10 juillet 2015)

PAS DE CERTIFICAT MEDICAL CONFORME = PAS D'INSCRIPTION

Article 5 – Inscription.

Afin de faciliter l'organisation de cette course, un bulletin de préinscription sera diffusé sur le site de l'ASCEP.

Les inscriptions définitives se feront sur le bulletin ad'hoc mis en place également sur le site. Il devra en outre être accompagné obligatoirement de la photocopie de la licence, du certificat médical conforme pour les non licenciés, et du chèque de paiement (à l'ordre de l'ASCEP).

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

Les engagements pour la participation aux différentes courses sont les suivant. Ils seront majorés à partir du 1^{er} juillet.

| | | | |
|--------------------------------|-----------|----------------------------------|-----------|
| 100 km individuel | 10 000 F. | après le 1 ^{er} juillet | 12 000 F. |
| Relais 2 x 50 km pour l'équipe | 10 000 F. | après le 1 ^{er} juillet | 12 000 F. |
| Relais 5 x 20 km pour l'équipe | 12 500 F. | après le 1 ^{er} juillet | 15 000 F. |
| Accompagnateur 50 ou 100 km | 1 500 F. | par accompagnateur inscrit. | |

Les engagements ne sont ni remboursables, ni transférables.

Sont compris dans l'inscription :

La participation aux frais d'organisation

Le ravitaillement en cours d'épreuve pour le concurrent et son suiveur désigné.

Le ravitaillement à l'arrivée

Pour le coureur 100 et 50 km un tee shirt finisseur qualité technique.

Un tee shirt finisseur pour les concurrents 20 km, ainsi que les suiveurs 100 et 50 km inscrits.

Article 5.2 – Lieu d'inscription.

Le dossier d'inscription devra comprendre obligatoirement :

1. Le bulletin d'inscription totalement renseigné et signé.
2. La copie de la licence FFA/FAPF ou FFT (triathlon) ou le certificat médical conforme (V. article 4)
3. Le montant de l'inscription en chèque libellé au nom de l'ASCEP.

Le dossier complet pourra être soit :

- Envoyé par courrier à « ASCEP – BP 21197 – 98713 Papeete » attention aux délais postaux.
- Remis en main propre aux organisateurs l'ASCEP : stade Pater les mardis et jeudi de 17h à 19h.
- Magasin : sera défini ultérieurement.

Article 6 – Classement/Récompense

Un classement scratch sera prévu, seuls les trois premiers seront récompensés.

| | |
|------------------|----------------------------|
| 100km | Homme/Femme |
| Relais 2 x 50 km | équipe Hommes/Femmes/Mixte |
| Relais 5 x 20 km | équipe Hommes/Femmes/Mixte |

La remise des récompenses s'effectuera dans la quinzaine qui suivra, en un lieu qui sera précisé ultérieurement.

Article 7 – Parcours

1. Le parcours a été mesuré par la méthode officielle IAAF/FFA dite de la bicyclette calibrée.
2. Le départ aura lieu en face la salle Aorai Tini Hau à Pirae, au niveau du premier abris-bus. Les coureurs (sans les suiveurs) toutes courses confondues partiront en direction de Papeete jusqu'au niveau de la papeterie Office One, où ils traverseront le terre-plein pour faire demi-tour. Ils s'élanceront ensuite en direction de Pirae pour passer devant le lycée du Taaone. C'est à ce moment-là que le suiveur prendra sa position à l'arrière de son coureur.
3. Ensuite Arue, Mahina, Taravao... et ZI de la Punaruu.
4. L'arrivée sera jugée aux abords des locaux de la Brasserie de Tahiti, dans la zone industrielle de la Punaruu.
5. Les points kilométriques seront indiqués tous les 10 km par un marquage au sol côté montagne, ainsi que posé au sol un panneau format A4.
6. Les lignes de départ, et d'arrivées seront matérialisées.

Article 8 – Sécurité

1. La sécurité médicale sera assurée par les bénévoles de la fédération polynésienne de protection civile. Ils seront reliés par un réseau radio propre et seront contactables par vni en cas d'urgence signalée par un accompagnateur.
2. **Sur tout le parcours**, la circulation automobile ne sera pas coupée. Les polices municipales des communes traversées ont été sollicitées pour assurer la sécurité des participants. Toutefois les règles du code de la route devront être scrupuleusement appliquées, en particulier la circulation **à droite** de la chaussée. Il est demandé à tous de redoubler de vigilance quant à la circulation automobile du samedi matin (sortie des night-club).
3. **Le coureur** durant toute la phase de nuit, devra être revêtu d'un dispositif à haut pouvoir réfléchissant visible de l'avant et de l'arrière (chasuble ou bandes réfléchissantes adhésives). De plus il est fortement conseillé qu'il soit équipé d'une frontale pour améliorer sa vision du parcours, car certaines portions ne sont pas éclairées. Ce matériel (chasuble et frontale) pourra être récupéré une fois le jour bien levé par l'accompagnateur.
4. **L'accompagnateur**, devra être porteur durant toute la course d'un dispositif à haut pouvoir réfléchissant visible de l'avant et de l'arrière (chasuble). Durant la phase de nuit, il devra en outre être équipé d'un éclairage blanc à l'avant et rouge à l'arrière conformément au code de la route. Ce dispositif peut être sur le vélo ou sur le cycliste (frontale, luciole, éclairage vélo)
5. **Contrôle**, il sera effectué avant le départ, et portera tant sur les dispositifs de sécurité que sur le ravitaillement embarqué par le suiveur. Le juge arbitre pourra interdire le départ à tout concurrent (coureur et suiveur) qui ne seraient pas conforme aux présentes règles de sécurité.



Le défi 100 km BRASSERIE DE TAHITI

3^{ème} édition 9 juillet 2016

Règlement



Article 9 – divers

1 – Tout point ou litige non prévu dans le présent règlement sera réglé par les organisateurs.

2 - Une réunion d'information se tiendra dans la semaine N° 25 et sera annoncée dans les médias. Les dossards seront remis à cette occasion.

3 - **Droit à l'image** : Tout athlète participant autorise de facto les organisateurs à utiliser leur image et nom dans le but d'assurer la promotion de la présente manifestation, du sport en général ainsi que des sponsors, et ce quel que soit le support utilisé.

3 – Le présent règlement n'est pas figé et pourra être modifié si nécessaire. Le site de l'ASCEP sera mis à jour en temps réel. N'hésitez pas à le consulter, rubrique 100km.

http://club.quomodo.com/ascep-tahiti/100_km/

Mise à jour le 28 mai 2016

Article 7.2 : description du départ.

Article 8 : concernant la sécurité.